

Avis voté en plénière du 28 février 2018

Comment accélérer la transition énergétique? Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Déclaration du groupe UNAF

L'avis dresse le bilan de la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le compte n'y est pas. Il faut accélérer la dynamique mais pas à n'importe quelles conditions. Il s'agit très concrètement d'anticiper pour ne pas subir.

Le groupe de l'UNAF tient à prendre deux exemples qui touchent particulièrement la vie des familles : le logement et les transports. Les ménages ont déjà dépensé presque 10 milliards d'euros pour la rénovation de leur logement dont 6 milliards sur leurs fonds propres! Mais 5,5 millions de ménages sont encore en grande précarité énergétique et ne pourront en sortir qu'avec des aides substantielles de l'État et des régions. Il faut réfléchir tous ensemble à des mesures incitatives, fiscales ou autres, pour que les propriétaires engagent des travaux. Il faut concevoir dès le départ une rénovation globale qui optimise les moyens financiers et en matériaux permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation, en veillant à ce que cette norme ne conduise pas à une augmentation excessive des coûts ... Ce sont de nouvelles techniques, de nouveaux métiers qui émergent avec un vivier d'emplois à la clé mais cela suppose de nouvelles formations et qualifications pour les artisans et leurs salariés. Un accompagnement des familles habitant dans ces logements est également à prévoir, la rénovation énergétique ne pourra donner ses pleins effets qu'à la condition d'un usage responsable des habitants. Vivre dans un logement BBC nécessite les bons gestes, les bons comportements pour une sobriété énergétique pleinement assumée.

Deuxième point sur lequel le groupe de l'UNAF souhaite insister, celui de la mobilité, un des principaux points faibles de la transition. En France, quelques 80 millions d'heures seraient perdues chaque année dans les encombrements, soit 220 000 heures par jour, avec de graves conséquences sur le cadre et la qualité de vie des personnes, sur l'activité des entreprises, et sur la planète. Les plans de déplacement d'entreprise - PDE - rationnalisent l'organisation des déplacements par une démarche cohérente de planification concertée. Ils permettent ainsi de limiter le recours à la voiture individuelle par le développement des offres alternatives telles que la marche, le vélo, les transports

en commun, le covoiturage et l'autopartage mais aussi le télétravail. Le Groupe de l'UNAF rejoint la préconisation de lancer rapidement une étude sur la nature et les effets des PDE mis en place pour dégager des recommandations et accroitre leur efficacité.

Enfin, l'avis pointe le retard important pris par la France, par rapport à ses propres objectifs, dans le déploiement des énergies renouvelables. Il faut toutefois souligner, qu'au niveau local, habitants et collectivités agissent et se regroupent, de plus en plus, pour produire de l'énergie. Ces projets doivent être encouragés et facilités.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.